



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoën@wanadoo.fr

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/38

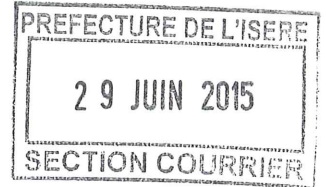
L'an deux mil quinze, le vingt trois juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2015

**PRESENTS**: MM MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

**ABSENT** : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Delphine MIALON



### RÉDUCTEUR DE PRESSION AU RÉSERVOIR D'EAU DU MURET

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'urgence d'effectuer des travaux de réparation du réseau d'eau dans le secteur du réservoir du Muret. Pour l'instant, le remplissage de ce réservoir est bien régulé mais les équipements sont en très mauvais état. Le réducteur dans le regard est complètement obsolète et il ne réduit plus du tout la pression.

Les appareils reçoivent une pression bien trop supérieure à ce qu'ils peuvent et se dégradent très rapidement. Cette situation nécessite de remplacer de toute urgence le réducteur dans le regard ainsi que la vanne et le filtre en amont de celui-ci.

La Société spécialisée ATEAU a pris les altitudes des différents ouvrages (Captage sur la Commune de Clavans en haut Oisans, Réservoir de Clavans haut, Clavans Bas, Muret) afin de dimensionner correctement les futurs appareils à installer dans le regard proche du réservoir du Muret.

Le coût de ces travaux s'élèverait à la somme totale HT de 4 785 € selon les devis de la société ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de programmer les travaux de remplacement du réducteur de pression dans le regard proche du réservoir du Muret montant HT de 4 785 €,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de l'Isère.

ADOpte le plan de financement suivant :

☞ Coût de l'opération HT.....	4 785,00 €
- Subvention attendue du Conseil Déptal 80 %	3 828,00 €
- Fonds libres de la Commune 20 %.....	957,00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

